



Madame, Monsieur,

Le **dimanche 24 novembre 2024**, la section 3M de l'Automobile Club du Sud-Ouest organise son **64^{ème} salon du jouet ancien et de collection : BURDIJOUETS**, il se déroulera de **9H00 à 17H00** au **PAVILLON DU PIN GALANT** à Mérignac (34 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) (sous réservation des contraintes sanitaires et des mesures gouvernementales du moment).

Un fléchage sera mis en place à partir de la sortie 10 de la Rocade bordelaise.

Les exposants, qui le désirent, pourront s'installer le **samedi 23 novembre 2024 entre 15H00 et 18H00** (**merci de respecter ces horaires**).

- Les exposants seront attendus à **partir de 8H00** le dimanche matin.
- L'entrée pour les visiteurs est prévue à 9H00 (payante pour les adultes : 3 € - gratuite pour les moins de 13 ans).
- Toute défection devra être signalée 8 jours avant la manifestation pour prétendre à un remboursement.

Une confirmation peut être envoyée si une enveloppe self adressée est jointe à l'inscription.

RENSEIGNEMENTS : 06 .70.34.97.36 Heures de bureau : 05.56.44.22.92

Règlement du salon (à lire impérativement)

Article 1 : Les exposants doivent présenter du jouet (jouets anciens pour les particuliers) ou de l'automobilia.

Article 2 : Le stand sera tenu jusqu'à 17H00 (**toute sortie de matériel est interdite avant 18H00 pour des raisons de sécurité**). **Il est impératif de respecter cet article.**

Article 3 : Les réservations seront effectives après règlement à l'avance et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Ne sont pris en compte que les dossiers complets.

Article 4 : Toute défection devra être signalée une semaine avant la bourse- les tables non occupées à 9h15 seront redistribuées.

Article 5 : Il est formellement interdit de fumer dans la salle.

Article 6 : L'organisateur n'est pas responsable des dégradations, vols, pertes etc...

Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, douanes et polices diverses en particulier en ce qui concerne l'origine des objets présentés.

Article 8 : L'inscription à la bourse implique le respect de ce règlement.

Article 9 : **Il sera distribué DEUX BADGES par stand.**

Article 10 : le non-respect de ce règlement entraînera une exclusion définitive de l'exposant contrevenant.

BURDIJOUETS

64^{ÈME} SALON DU JOUET ANCIEN ET DE COLLECTION
DE LA SECTION 3M DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD-OUEST
DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à Pierre Fauré,
60 rue du Haut Brion - 33600 PESSAC

Nom : Prénom : Tél :

Adresse :

e-mail :

Nom de la personne accompagnatrice :

DEUX BADGES PAR STAND

particulier professionnel
N° de carte d'identité N° registre de commerce
Date et préfecture

Fournir une photocopie d'une pièce d'identité

Ci-joint un chèque de € pour mètre(s) à 20 € le mètre à l'ordre de : **Section 3M - ACSO** (Chèque obligatoire sinon inscription nulle).

Type d'objets présentés :

voitures figurines en plomb jouets en tôle
 trains circuits maquettes
 poupées Figurines automobilia

Vœux concernant l'emplacement et la forme du stand (en sachant que tous les exposants ne peuvent pas être exposés contre un mur) :

.....
.....

Installation samedi : OUI NON

L'envoi du bulletin signé entraîne l'acceptation du règlement du salon.

Fait à le

Signature

RAPPEL LE DOSSIER D'INSCRIPTION doit être COMPLET pour pouvoir être enregistré.